

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 02 mai 2019

Présents : Claude Vignon, Philippe Desfeux, Andrée Séquier, Giovanni Caddedu, Jean Vignon, Gilles Breton, Jean-Christophe Dye, Lionel Dusserre, Jean-Yves Wiss,

Excusé : Virginie Dal Pra, Laurent Benoît

Délibérations du conseil

→ La commune ne préempte pas à la vente de plateaux appartements de M. Clot Benjamin.

Voté à l'unanimité.

→ La commune ne préempte pas à la vente du chalet de M. et Mme Grangier.

Voté à l'unanimité.

→ La commune ne préempte pas à la vente du terrain de M. Bourdiaux.

Voté à l'unanimité.

→ Le maire rappelle que le projet de mise à jour de zonage d'assainissement a été lancé l'automne dernier. Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur désigné a rendu son rapport final en émettant un avis favorable. Après étude de ce dossier par le Tribunal Administratif, celui-ci n'a émis aucune observation. Le conseil délibère donc pour l'approbation du zonage de l'assainissement des eaux usées.

Voté à l'unanimité.

→ Le contrat à durée déterminée d'un an de Gwendoline Deroux arrivant à échéance, il convient de délibérer sur la création d'un poste au grade d'adjoint administratif territorial. Après un tour de table des élus, le conseil approuve la création d'un poste au grade d'adjoint administratif territorial, poste occupé par Gwendoline Deroux.

Approuvé à l'unanimité.

→ Le Maire expose au conseil la nécessité de faire une demande subvention auprès du Conseil Départemental pour une tranche complémentaire aux travaux de réfection des cages d'escaliers. En effet, une première subvention a été attribuée en 2015, or après réévaluation des devis par les entreprises et l'état général des cages d'escaliers s'étant fortement dégradée, le coût des travaux a augmenté. Le conseil approuve la décision de faire une demande de subvention pour les travaux complémentaires auprès du conseil départemental.

Voté à l'unanimité.

→ Le Maire soumet au conseil le projet de substitution de la communauté de communes Royans Vercors à ses communes membres pour le prélèvement FNGIR (Fonds National de Garanties Individuelle des Ressources). Suite à une nouvelle loi, cette compétence doit être portée par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale qu'est la CCRV. Ce transfert est sans incidence budgétaire pour les communes, il a même une incidence favorable sur le coefficient d'intégration fiscale. Le transfert du FNGIR est donc une mesure totalement neutre budgétairement

pour les communes. Le conseil approuve la substitution de la communauté de communes Royans Vercors à ses communes membres pour le prélèvement FNGIR.

Voté à l'unanimité.

→ La mission inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, étant une obligation réglementaire, la municipalité doit signer une convention avec le Centre de Gestion du département de la Drôme pour qu'il assure cette mission. Le conseil approuve cette décision.

Approuvé à l'unanimité.

→ Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture du local à ballon situé dans la cour de l'école communale. En effet il a été constaté que la toiture de ce local est en mauvaise état. De ce fait, il convient d'effectuer une demande de financement auprès du conseil départemental.

Approuvé à l'unanimité.

→ Décision modificative N°1 du budget d'eau et d'assainissement 2019.

- Attribution au budget de l'achat d'une tondeuse pour l'entretien des stations d'épurations.

Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ Chaque année Mme Isabel Da Costa sollicite la commune pour la vente d'herbe (sans paturage) du terrain communal sous l'atelier des services techniques. Cette année, ce terrain est mis à disposition pour la fête du bleu. Il a été convenu avec elle que pour cette saison 2019, qu'elle pourra couper l'herbe mais avant le 14 juillet.

Tour de table

Jean-Yves Wiss présente au conseil les animations du comité des fêtes pour cet été.

Andrée Séquier informe le conseil qu'il a été observé une recrudescence d'excréments de chien au cœur du village.

Philippe Desfeux indique au conseil qu'un devis d'une entreprise a été validé pour les travaux de rénovation de la toiture de l'immeuble de la Poterie. Ces travaux seront effectués avant la fin de l'année.

Il informe le conseil que la porte du WC public à l'aire de pique-nique de Nora a été endommagé suite à l'épisode de vent violent. Les agents techniques ont pu la redresser pour quelle se ferme de nouveau.

Gilles Breton indique au conseil la reprise de Chemins de rencontre pour l'entretien des sentiers.

Il ajoute que les arbres du terrain de la station d'épuration limitrophe à la propriété Pradon-Marchand Maillet vont être coupés comme prévu initialement.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 6 juin 2019 à 20h30

Secrétaire de séance : Lionel Dusserre